



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité

Question écrite n° 126216

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur l'utilisation d'appareils numériques par les personnels de santé dans les hôpitaux. Une étude américaine publiée en 2011 dans la revue *Perfusion*, révèle que de très nombreux personnels techniques en charge des techniques de circulation extracorporelle (CEC) utilisent aux États-Unis leur téléphone portable pendant des procédures de CEC et presque autant envoient des textos ; 20 % des propriétaires de *smartphone* vérifient leurs courriels et 15 % vont sur internet. Pourtant, 80 % sont conscients des risques qu'ils font prendre à leurs patients. L'étude évoque ainsi des chirurgiens qui téléphonent pendant leurs interventions, des anesthésistes qui utilisent l'ordinateur du bloc opératoire pour naviguer sur internet ; des infirmières et des médecins qui envoient des textos en surveillant une circulation extracorporelle ou même une intubation, etc. À l'hôpital comme ailleurs, les *smartphones*, ordinateurs et autres tablettes tactiles font désormais partie du paysage. Mais leur usage compulsif dans des endroits aussi sensibles que les salles d'opération ou les unités de soins intensifs inquiète les spécialistes. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer précisément quelle est la réglementation en ce qui concerne l'usage de ces appareils dans les services hospitaliers français et quelles mesures il envisage de prendre afin d'assurer nos concitoyens que ces pratiques inadmissibles ne seront pas tolérées en France.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 126216

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 2012, page 420

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)